

La nature mise à prix¹

Julien Milanesi

Economiste, chercheur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

julienmilanesi@yahoo.fr

Article paru dans la revue « L'économie politique », avril 2008.

De quels montants indemniser les victimes d'une marée noire? Quels bénéfices pour la directive européenne REACH sur les produits chimiques? Quel est le coût du réchauffement climatique? Combien dépenser pour protéger les baleines? La construction d'une autoroute provoque-t-elle des avantages supérieurs à la perte des espaces naturels détruits? Quels bénéfices générés par la dépollution des eaux usées et pour qui?

Toutes ces questions, parce qu'elles posent le problème de la mesure de la valeur économique de ce qui est usuellement dénué de prix, peuvent susciter l'usage d'une méthode d'évaluation monétaire de bénéfices sanitaires ou environnementaux. Ces méthodes, issues de travaux d'économistes et utilisées depuis de nombreuses années aux Etats Unis, sont adoptées dans un nombre croissant de pays européens, dont la France, aussi bien dans les cadres législatifs que dans le débat public.

C'est ainsi par exemple que la Confédération Européenne des Syndicats, afin de répondre à un rapport des industriels européens chiffrant le coût de l'adoption de la directive REACH sur les produits chimiques à près de 30 milliards d'euros, a commissionné un centre de recherche anglais qui évalua à plus de 90 milliards les gains attendus de cette nouvelle réglementation. 55 milliards de ces bénéfices étaient attribués aux « gains de bien-être » des ouvriers qui ne tomberaient pas malades du fait de la directive. Autre exemple : dans le dossier d'enquête publique du projet d'autoroute A65 devant relier dans le Sud-ouest de la France les villes de Langon et Pau, la valeur d'un mort par accident est estimée à 750 000 euros, l'effet de serre est pour sa part évaluée à 0,004 € par véhicules et par kilomètre, tandis que les pollutions atmosphériques valent entre 0,012 et 0,015 € par véhicule et par kilomètre.

L'enjeu de ces évaluations est majeur : elles sont censées permettre de juger du bien fondé d'une nouvelle réglementation, d'une infrastructure ou de tout type de projet public, sans s'embarrasser de la complexité de ces dossiers. Tout étant réductible à une évaluation chiffrée, la décision publique se limiterait ainsi à une simple soustraction entre les coûts et les bénéfices attendus.

Une méthode qui évacue la morale

Le problème essentiel posé à l'exercice d'évaluation est que une espèce animale ou végétale, la vie humaine, la pollution atmosphérique, etc., n'est, par définition, pas échangé sur un marché. Comment faire, dans ces conditions, pour en fixer le prix? On peut observer des marchés « adjacents », c'est-à-dire des marchés dont on pense qu'il s'y passent des échanges dont le prix serait une bonne approximation du prix recherché. On évalue par exemple la valeur d'un paysage à partir des dépenses que les individus consentent pour l'observer, dans leurs transports ou lors d'un achat immobilier. Mais la technique en vogue consiste plutôt à proposer, au cours d'une enquête, un marché virtuel à des individus. C'est la méthode dite de « l'évaluation contingente ».

¹ Cet article reprend certains des développements d'un travail de doctorat de sciences économiques: *Julien Milanesi, 2007, La méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzanie).*

Elle consiste à proposer un marché virtuel aux individus à qui il est demandé de faire « comme si » le marché existait. On pose, à un échantillon représentatif de la population, une question du style "Combien seriez-vous prêts à payer pour que la qualité de l'air s'améliore du niveau x au niveau y ?" Les réponses recueillies sont extrapolées au niveau de l'ensemble de la population concernée, ce qui permet de mesurer le bénéfice total de l'amélioration (ici la qualité de l'air). Des applications ont également été faites sur la valeur des risques médicaux, sur la congestion des chemins pour promeneurs, sur les programmes réduisant le risque de mort par attaque cardiaque, sur l'amélioration de la qualité de l'eau des plages, sur la diminution du risque de mortalité en cas d'accident nucléaire, sur la sauvegarde des éléphants sri-lankais, etc. A l'aide de cette méthode, tous les éléments de cette liste peuvent alors être considérés comme équivalents.

Cette équivalence, qui signifie l'absence de règles morales pour hiérarchiser, par exemple, la vie humaine et animale, est caractéristique de la philosophie utilitariste qui irrigue depuis le 19^{ème} siècle un courant de la science économique dont sont issues ces méthodes. Bien que ne pouvant pas être caractérisé comme « utilitariste » le marquis de Sade résume admirablement dans une phrase de la *Philosophie dans le boudoir* un des fondements de ce courant philosophique né en Angleterre pendant la révolution française : « rien n'est aussi indifférent sur la terre que d'y commettre le bien ou le mal ; nos goûts, notre tempérament doivent seuls être respectés ». Jeremy Bentham, père de l'utilitarisme, définit dans un style moins polémique sa nouvelle doctrine autour du concept d'utilité qui, en opposition avec son acception commune, qualifie ce qui procure du bonheur aux individus. Selon Bentham, est *bien* ce qui procure du bonheur (de l'utilité) aux individus, et est *mal* ce qui leur procure du malheur. Toute règle morale supérieure est ainsi évacuée, Bentham constituant en cette période révolutionnaire une philosophie morale s'émancipant définitivement des carcans, notamment religieux, des sociétés de l'Ancien régime. L'exercice est louable, et très certainement salutaire pour l'époque, mais cette philosophie, séduisante par sa simplicité, s'avère finalement peu pertinente.

Son adoption par une partie de la science économique au cours du 19^{ème} siècle contribue à en éclairer les limites. Appliquant aux biens, aux objets, la doctrine que Bentham avait élaborée pour évaluer les actions humaines, des économistes proposèrent de retenir l'utilité que procure un bien comme unique source de sa valeur. Ils établissaient ainsi un étalon commun, permettant de mettre sur le même plan tous types de bien, y compris la monnaie. Selon ces théoriciens, une casserole, un litre de lait, un arbre, un téléphone portable, un ours, une brosse à dent, la vie de son voisin et une certaine somme de monnaie, ont de la valeur car ils procurent de l'utilité aux individus. Une équivalence peut donc être posée entre tous ces biens et la monnaie, comme par exemple : 2210 casseroles me procurent autant d'utilité que 280 litres de lait, qu'un arbre, que 52000 brosses à dent, que la vie de mon voisin ou que 50 000 euros. Grâce à l'utilité considérée comme une substance commune à tous les biens, tout peut être exprimable en monnaie, « tout se vaut ».

Ainsi, selon les économistes utilisant ces méthodes d'évaluation de la nature, qui reprennent, consciemment ou non, ces fondements théoriques et philosophiques, une personne à qui on demande combien elle serait prête à payer pour sauver les baleines, exprime dans son « consentement à payer » la valeur totale qu'elle attribue à ces mammifères marins. Comme la philosophie utilitariste dont elles sont issues il est évident que ces méthodes, dans leur conception même, nie l'existence de tout principe moral supérieur. La morale est en effet ce qui permet de poser des hiérarchies : comme le caractère supérieur de la vie humaine, ou le droit à vivre dans un environnement protégé, comme le proclame depuis peu la constitution française. Considérer que tout est équivalent revient à supposer que ces principes moraux n'existent pas.

Pourtant, même les économistes les plus illustres et les plus zélés à défendre ces méthodes, comme Kenneth Arrow, titulaire du prix de la Banque de Suède en économie, sont parfois pris en flagrant délit de comportement moral. Un étudiant plus irrévérencieux ou plus malin que les autres a ainsi eu la bonne idée de demander à Kenneth Arrow, après un exposé de celui-ci défendant la méthode d'évaluation contingente, combien il serait prêt à recevoir pour le « débarrasser » de sa grand mère. Dans le monde théorique que venait d'exposer Kenneth Arrow une telle proposition ne peut être rejetée sous prétexte qu'elle est moralement inacceptable. Le meurtre, pas plus qu'un autre interdit moral, ne peut être par principe exclu des comportements humains. L'important est l'utilité (en l'occurrence la « désutilité » !) provoquée par l'acte qui peut être compensée par l'utilité que procure la possession d'une somme de monnaie. Kenneth Arrow ne pouvait donc rejeter l'offre de son étudiant pour une simple question de principe, il aurait ainsi reconnu l'existence de règles morales et tout son échafaudage théorique s'effondrait (si on ne peut pas substituer la vie humaine avec une somme de monnaie pourquoi cela ne serait-il pas vrai pour l'état de santé d'un humain, ou pour la survie d'une espèce animale, ou pour tout autre élément sujet à positionnement moral ?). Il ne restait donc à l'économiste qu'à exprimer un montant monétaire, même gigantesque, mais cela aurait été reconnaître qu'il était potentiellement capable d'effectuer un meurtre, ce qui, si c'est vrai, est difficile à dire en société... Coincé, il s'en sortit avec une boutade (qu'on peut juger d'un goût douteux) sous forme de question à l'étudiant : « Pourrais-je disposer du corps ? ».

De nombreuses failles

Cette anecdote, que l'on peut également voir comme un simple échange entre un étudiant facétieux et un prof doué de sens de l'humour, met pourtant en évidence plusieurs failles essentielles à ces méthodes d'évaluation monétaires. De façon générale, cet échange montre que les principes moraux existent bien et influencent nos jugements, ce qui est incompatible avec les fondements utilitaristes de la méthode d'évaluation. Plus concrètement, la réponse de Kenneth Arrow est très représentative de celles des personnes interrogées dans les enquêtes d'évaluation contingente : selon le type de question, jusqu'à la moitié des enquêtés refusent de répondre. Lorsque ils répondent, cela ne signifie pas pour autant qu'ils acceptent l'exercice de substitution qu'on leur propose entre de la monnaie et un paysage, la qualité de l'eau, la survie de l'écrevisse à pattes blanches ou le risque d'avoir un cancer. Ils répondent à la question qui leur ait posée et qui prend souvent une forme semblable : « combien seriez-vous prêt à donner à Greenpeace par an pour que cette association protège les baleines ? ». Alors qu'ils expriment un consentement à aider financièrement une association, on interprète leur réponse comme la valeur qu'ils attribuent aux baleines. Les questions trop directes, du style « combien seriez-vous prêt à recevoir en échange de la disparition des baleines » étant trop sujettes à refus, c'est par ce biais, et ce malentendu profond entre l'enquêteur et la personne interrogée que sont calculées les valeurs de biens environnementaux.

Ne mesurant pas ce qu'ils croient mesurer (un bénéfice) ces travaux fournissent des chiffres dénués de fondement qui seront pourtant probablement de plus en plus reconnus comme des chiffres officiels. Aujourd'hui, déjà, la valeur d'un mort sur la route est estimée en France à environ 750 000 euros, c'est ce chiffre qui est utilisé dans les analyses coût-bénéfice des services de l'Etat, et le fait de savoir si c'est la véritable valeur qu'attribuent les individus à leur vie importe finalement peu. Concrètement, peu d'utilisateurs de ces chiffres en connaissent les fondements, ni même les méthodes utilisées pour les mesurer, l'important est que le chiffre existe et qu'il puisse servir à mesurer le bénéfice associé à une augmentation de la sécurité sur les routes. Le chiffre est désiré pour lui-même, au-delà de

toute signification, c'est l'obsession du chiffre. On préfère un chiffre, même dénué de sens, que pas de chiffre. Le risque est que se crée un système technico-administratif clos sur lui-même, construisant ses propres références, n'ayant comme légitimité que le fait que les personnes qui les utilisent les croient véritables.

La question pourrait être anecdotique si le système en question n'était pas au cœur de la décision publique. En se substituant au processus démocratique, ces procédures empêchent l'émergence des valeurs contradictoires de façon transparente, et nuisent ainsi à ce que la décision soit acceptée par le plus grand nombre. En effet, alors que ces méthodes cherchent à réduire la valeur des biens, et particulièrement des biens naturels à une seule dimension monétaire, la valeur de ces biens est par nature multiple, plurielle. Les différentes valeurs de ces biens sont irréductibles les unes aux autres, comme peuvent l'être la qualité esthétique d'une forêt, l'attachement émotionnel qu'en ont ses habitants, la valeur économique du bois coupé, le rôle de ses arbres sur le climat ou la richesse de son écosystème.

Face à la complexité de ces questions, le pire est bien de chercher des solutions qui, sous couvert de simplicité, nie la diversité de ces valeurs sous le bulldozer de l'étalon monétaire. C'est non seulement inefficace, du fait de la faible validité scientifique de ces méthodes, mais c'est surtout antidémocratique. L'économiste doit savoir s'arrêter à la frontière de ses compétences et rester à sa place dans le processus de décision publique. Celle-ci ne saurait être celle d'un expert sachant voir dans les entrailles de la réalité sociale la décision juste, bonne pour la collectivité. Cette définition d'un équilibre juste, ou accepté comme tel, intégrant les valeurs parfois contradictoires que portent les individus (en eux et entre eux) est une question ancienne, agitant les philosophes et les penseurs politiques au moins depuis la Grèce antique. La moins mauvaise des réponses apportées s'appelle... la démocratie. Pour que ce débat démocratique puisse avoir lieu, il faut commencer par reconnaître le caractère potentiellement conflictuel des questions environnementales. De la même manière qu'une démocratie sociale n'a pu émerger en France qu'à travers la reconnaissance de la divergence d'intérêts entre patronat et salariés, une véritable démocratie environnementale ne pourra naître que si est reconnu le caractère conflictuel des problèmes environnementaux, ce que nient, dans leurs fondements même, les méthodes d'évaluation monétaire de la nature.